



Public Visé :
Tout public

Prérequis :
- Être majeur
- PSC 1 ou SST de moins de 2 ans ou PSE en cours de validité
- Certificat médical d'aptitude physique
- Formation HoBo

Durée :
70H

Date : A définir

Lieu : Notre centre de formation

Nbre de stagiaires :
4 minimum et 12 maximum

Références :

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) :

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP 1)
- Formation inscrite au RS n°5641 délivrée par le ministère de l'intérieur et des outre-mer. Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

EMPLOI :

La mission d'un agent SSIAP 1 consiste à mettre en pratique les règles élémentaires de sécurité incendie pour préserver l'intégrité des biens et des personnes présents dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH), quel que soit le type et la catégorie.

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires
- Assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

CONTENU:

Le feu et ses conséquences : Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.

Sécurité incendie : Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.

Installations techniques

- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent de sécurité incendie est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Connaître les limites de son action
- Effectuer l'extinction des feux naissants

EXERCICES PRATIQUES

- Visite virtuelle d'un site ERP et/ou IGH
- Visite applicative d'un site ERP et/ou IGH
- Mises en situation d'intervention

PEDAGOGIE

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Ecran de projection avec l'utilisation d'un vidéoprojecteur
Livrets stagiaires

Extincteurs EP et CO²

Une aire de feux permet l'utilisation d'extincteurs sur bac à feu à gaz-écologique

Prix :

Demander un devis selon vos besoins

SUIVI- EVALUATION:

- Suivi de la formation: Emargement de feuilles de présence et remise d'une attestation individuelle de fin de formation

- Evaluation: Formation qualifiante validée par un examen final avec un jury:

- 1-QCM d'évaluation des connaissances acquises (30 questions),
- 2- Epreuve pratique individuelle en fin de formation

- Recyclage: Tous les 3 ans avec une formation de secourisme en cours de validité

METHODE PEDAGOGIQUE :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.

ENCADREMENT :

La formation est assurée par un formateur expert en matière de prévention incendie.

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.

L'accessibilité pour tous



Modalités d'accès et contact :

L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact à notre référente pédagogique, Linda IZE par :

Email : contact@afms-france.fr

Téléphone : 01 41 50 57 49

- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.